



## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

### Séance du vendredi 25 octobre 2013

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 7.1, 7.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h40.

**Etaient présents** : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Claude ROY, M. Jean-Pierre MARTIN, M. Nicolas GUILLEMET (jusqu'au rapport 1.2.2), M. Jean-Yves PRALON, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 1.1.1), M. Raymond REYLE (à partir du rapport 1.1.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Emmanuel DUMONT, M. Yves GUYEN, M. Marcel FELT, M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1), M. Daniel HUOT, M. François LOPEZ, M. Frank MONNEUR, M. Claude PREIONI, M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, M. Roland DEMESMAY, Mme Danièle POISSENOT, M. Bernard MOYSE, M. Pierre CONTOZ, M. Alain BLESSEMILLE, Mme Françoise PRESSE.

**Etaient absents** : M. Nicolas BODIN, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Annie MENETRIER, M. Patrick RACINE, M. Serge RUTKOWSKI

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Pierre GOVIGNAUX

**Procurations de vote** :

Mandants : JJ. DEMONET

Mandataires : JC. ROY

**Délibération n°2013/002260**

**Rapport n°1.2.2 - Renouvellement des 4 emplois de conseiller du tri en habitat collectif**

## Renouvellement des 4 emplois de conseiller du tri en habitat collectif

**Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président**

**Commission : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC**

Inscription budgétaire	
BP 2013 et PPIF 2013-2017	Montant prévu au BP 2013 : enveloppe de 4 620K€
En dépenses « personnel »	Montant des dépenses 2014 : 120 K€
	Montant des dépenses 2015 : 60 K€
En recettes « subventions »	Montant des recettes 2014 : 60 K€
	Montant des recettes 2015 : 30 K€

### Résumé :

Un dispositif d'accompagnement de la mise en place de la Redevance Incitative en habitat collectif a débuté en janvier 2012 pour se poursuivre jusqu'à mi 2015.

Un 1<sup>er</sup> engagement a été préalablement pris pour constituer une équipe de 4 conseillers dont les missions de ce dispositif doivent se terminer en décembre 2013.

Fort des résultats obtenus et du soutien financier du programme Life +, il est proposé de prolonger ce dispositif jusqu'au 30 juin 2015 et ainsi de recalculer les contrats de travail des conseillers en habitat collectif jusqu'à cette même date.

Les enquêtes de productions de déchets menées courant 2011 en habitat collectif dans le contexte du projet de redevance incitative avaient conclu à la nécessité de mettre en place un dispositif d'accompagnement spécifique.

Ainsi, le Grand Besançon a décidé de recruter en janvier 2012, 2 conseillers en habitat collectif pour une durée de 2 ans afin d'initier les actions nécessaires à cet accompagnement.

Parallèlement, un dossier européen Life+ « Waste on a diet » (les déchets au régime) a été déposé par le SYBERT et le GRAND BESANCON en tant que partenaire associé. Ce projet du territoire vise globalement à réduire les déchets, augmenter la valorisation matière et maîtriser les coûts. Il s'appuie sur plusieurs actions conduites par les bénéficiaires. Le Grand Besançon pilote l'action BI : Accompagnement à la gestion des déchets en habitat collectif.

Ce projet a été retenu par l'Europe pour 3 ans de juillet 2012 à juin 2015, venant ainsi renforcer l'action préalablement engagée par le Grand Besançon notamment par le soutien aux frais de personnel. Ceci a permis d'amplifier l'action d'accompagnement en complétant l'équipe avec 2 nouveaux conseillers.

L'ensemble de ces actions est mené de concert avec les bailleurs sociaux, les associations de locataires, regroupés ci-après sous la dénomination « partenaires ».

Les sites choisis en fonction des difficultés identifiées par les différents partenaires, sont accompagnés durant 6 mois minimum et font l'objet d'un diagnostic complet et de proposition d'actions. A ce jour, 67 sites ont été suivis et 42 sont en cours (dont les 2/3 sont en zone CUCS).

Les premiers résultats montrent la pertinence de l'accompagnement au niveau des habitants par l'évolution de leurs gestes, et au niveau des bailleurs sociaux par leur approche nouvelle de la gestion des déchets dans le cadre de la redevance incitative. Cet accompagnement permet globalement de contenir la production de déchets ainsi que les charges correspondantes.

Conscients des progrès déjà effectués et de la bonne perception des usagers, les bailleurs sociaux souhaitent le déploiement de ces actions.

A ce stade du projet et en vue de sa poursuite, il est proposé de recalculer les moyens engagés notamment concernant les contrats des conseillers en habitat collectif. En effet, les contrats des 2 premiers conseillers étaient conclus pour 2 ans (jusqu'au 31/12/2013). Les 2 autres contrats de conseillers conclus fin 2012 après l'accord Life+ trouvent également leur échéance au 31/12/2013. Pour sa part, le projet Life+ soutenant les actions conduites en habitat collectif par le Grand Besançon dure 3 ans jusqu'au 30/06/2015.

Dans ces conditions, il est proposé que ces emplois non permanents soient prolongés pour une durée de 18 mois à compter du 01/01/2014. Il s'agit d'emplois de catégorie C qui prendront en référence le cadre d'emploi d'adjoint technique.

Ces contrats seront conclus sur le fondement de l'article 3.1 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 qui précise que « les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs ».

En tout état de cause, ces contrats ne peuvent être renouvelés que sur décision expresse.

#### **A l'unanimité, le Bureau :**

- se prononce favorablement sur la prolongation de ces 4 emplois de conseiller du tri en habitat collectif,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité

Reçu le 30 OCT. 2013